

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

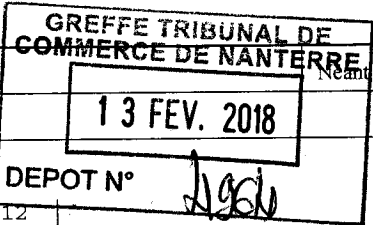
Numéro de gestion : 2013 B 09409

Numéro SIREN : 799 363 189

Nom ou dénomination : CLOUD INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2018 sous le numéro de dépôt 4964

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)



Désignation de l'entreprise EURL CLOUD INVEST
Adresse de l'entreprise 6 allée de la Pelletière 92380 GARCHES
Numéro SIRET* 7 9 9 3 6 3 1 8 9 0 0 0 1 7
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 Durée de l'exercice précédent* 12

						Exercice N clos le 31/12/2016			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*			010		012			
				014		016			
	Immobilisations corporelles*			028		030			
	Immobilisations financières* (1)			040	9 661 664	042		9 661 664	
	Total I (5)			044	9 661 664	048		9 661 664	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052			
		Marchandises *		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		070			
		Autres* (3)		072	738	074		738	
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	2 541	086		2 541		
	Charges constatées d'avance *		092		094				
	Total II		096	3 279	098		3 279		
	Total général (I + II)		110	9 664 943	112		9 664 943		
PASSIF								Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		8 175 752			
	Écarts de réévaluation			124					
	Réserve légale			126		5 479			
	Réserves réglementées*			130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*			131		104 112			
	Report à nouveau			134					
	Résultat de l'exercice			136		164 925			
	Provisions réglementées			140					
	Total I			142		8 450 270			
Provisions pour risques et charges			154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		741 994			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		823			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....			169	471 854	471 854			
	Produits constatés d'avance			174					
	Total III			176		1 214 672			
Total général (I + II + III)			180		9 664 943				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	492 525	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	4 094 493	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	9 850	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL CLOUD INVEST

Néant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2016

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services*	217		218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	2
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	2
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - immobilier :)				242	10 565
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *				243	122
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 430
	Dotations aux amortissements*					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	15 938
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(15 936)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	189 173	
	Produits exceptionnels	(IV)			290	9 850	
	Charges financières	(V)			294	11 451	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	6 710
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	164 925	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	164 925	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	3 020	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Créance due au report en arrière du déficit				346		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	352
						Déficit col. 2	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356	
	Déficits antérieurs reportables : * 20 510 dont imputés sur le résultat :						360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	370
					Déficit col. 2	372	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL CLOUD INVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 9 664 943 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 164 926 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/05/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

CERTIFIÉ CONFORME
PAR LA CÉRANCE

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	5 573 861	4 094 493	6 690	9 661 664
Total	5 573 861	4 094 493	6 690	9 661 664
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				9 661 664

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			4 094 493	4 094 493
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			4 094 493	4 094 493
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			6 690	6 690
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			6 690	6 690

COMPTES ANNUELS
PAR LA CLASSE

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 738 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	738	738	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	738	738	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 175 752,00 euros décomposé en 8 175 752 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 081 259	1,00
Titres émis pendant l'exercice	4 094 493	1,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	8 175 752	1,00

CERTIFIÉ EXACTITUDE
PAR LA CHANCERIE

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 214 673 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	741 995	249 470	492 525	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	823	823		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	471 854	471 854		
Produits constatés d'avance				
Total	1 214 673	722 147	492 525	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	235 801			
(**) Dont envers les associés	471 854			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 471 854 euros.

Charges à payer

	Montant
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	9 542
Total	9 542

CERTIFIÉ
PAR LA SOCIÉTÉ

CLOUD INVEST

Société À Responsabilité Limitée au capital de 8 175 752.00 €

Siège social : 6 allée de la Pelletière

92380 GARCHES

799 363 189 RCS NANTERRE

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2017

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 164 925.91 €, de la manière suivante :

- | | |
|------------------------|--------------|
| - Un résultat de | 164 925.91 € |
| - Une somme de | 8 246.30 € |
- représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",
- Une somme de 156 679.61 €
affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

CERTIFIÉ CONFORME
PAR LA GÉRANCE

CLOUD INVEST

Société À Responsabilité Limitée au capital de 8 175 752.00 €

Siège social : 6 allée de la Pelletière

92380 GARCHES

799 363 189 RCS NANTERRE

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 28 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept,

Le vingt-huit juin, à dix heures ,

Monsieur Jean Michel BENARD associé unique de la société CLOUD INVEST, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de gérant, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

- Examen du rapport de gestion de la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Ratification de la rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 164 925.91 €, de la manière suivante :

- | | |
|------------------------|--------------|
| - Un résultat de | 164 925.91 € |
|------------------------|--------------|

- Une somme de 8 246.30 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",
- Une somme de 156 679.61 €
affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DECISION

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, les opérations ou conventions visées audit article entre la société et les personnes ci-après, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice, ont été les suivantes :

- **Concernant Monsieur Jean Michel BENARD, gérant associé unique :**

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement dont les effets se sont poursuivis :

COMPTE COURANT

Le solde du compte courant de Monsieur Jean-Michel BENARD au 31/12/2016 est de 471 854.48 euros.

Conformément à l'article R.223-26 du Code de commerce, les conventions relatées ci-dessus sont portées sur le registre des décisions de l'associé unique.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique prend acte de l'absence de rémunération à la gérance pour cet exercice social, mais la prise en charge d'une cotisation sociale obligatoire minimum.

CINQUIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique